

# ACTION URGENTE

## UN SYNDICALISTE RELAXÉ

Le 20 mai, Frédéric Vuillaume, syndicaliste de longue date, a été relaxé par le tribunal correctionnel de Dijon, dans l'est de la France. Il comparait pour le délit d'« attroupement » (participation à un rassemblement susceptible de troubler l'ordre public) pour avoir exercé son droit de réunion pacifique, et il encourait jusqu'à un an de prison et une amende. Sa relaxe est une victoire pour le droit de manifester pacifiquement en France.

**AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.**

Le 20 mai, Frédéric Vuillaume a été relaxé par le tribunal correctionnel de Dijon peu après la fin de la première audience de son procès. Le juge l'a acquitté de toutes les charges retenues contre lui, le déclarant « non coupable ». Il comparait pour le délit d'« attroupement » (participation à un rassemblement susceptible de troubler l'ordre public) pour avoir exercé son droit de réunion pacifique en participant à une manifestation en décembre 2019, à Dijon. Il encourait jusqu'à un an d'emprisonnement et une lourde amende.

Le 20 mai, Frédéric Vuillaume a été soutenu par du personnel d'Amnesty International France et des militant-e-s locaux, ainsi que par de nombreux ami-e-s et sympathisant-e-s venus faire entendre leur voix et lui témoigner leur solidarité dans son combat pour la justice. Il a déclaré à Amnesty International : « Je remercie tout le monde, c'est une belle victoire pour le droit de manifester en France et c'est une belle victoire pour moi aussi ! Cette relaxe met fin à mes épisodes judiciaires. Mais cela n'efface pas toutes les gardes à vue que j'ai vécues, qui sont totalement abusives. Je remercie mes nombreux soutiens et tous les militants d'Amnesty International, notamment pour tous les mails envoyés au procureur. Merci à vous d'être là pour défendre le droit de manifester, pour défendre la liberté d'expression, c'est essentiel. C'est grâce à vous, à votre mobilisation qu'on arrive à cela. Vous portez à bout de bras, avec votre solidarité et votre détermination, nos libertés fondamentales qui sont le droit de manifester et la liberté d'expression. Je vous remercie encore ! Franchement, c'est une belle victoire, une très belle victoire ! »

Anne-Sophie Simpère, chargée de plaider à Amnesty International France, a déclaré : « Nous sommes allés soutenir Frédéric au tribunal de Dijon. Il y avait des dizaines de soutiens, syndicalistes, Gilets jaunes et militants et militantes d'Amnesty pour l'accueillir. Il était très ému de notre soutien. Pour lui c'est essentiel de défendre le droit de manifester. Il se bat pour les droits sociaux depuis des années en tant que syndicaliste et veut continuer à le faire. Il a remercié les militants et militantes d'Amnesty International pour leur présence, pour les messages de solidarité et pour les milliers de courriels envoyés au procureur. Il est important pour lui de ne pas se sentir seul dans le collimateur des autorités. Lorsque le verdict a été annoncé, les personnes présentes dans la salle ont applaudi. Normalement, nous n'avons pas le droit de le faire mais il y avait un tel soulagement, une telle surprise et une telle joie que les gens n'ont pas pu se retenir. Et dehors, les autres attendaient Frédéric en chantant des slogans pour la liberté. Il avait l'air tellement soulagé et plus léger en partant. Après deux ans de harcèlement à son encontre, nous restons vigilants. Mais la mobilisation d'Amnesty International envoie un signal, et nous espérons qu'elle le protégera à l'avenir et lui permettra de manifester pacifiquement sans risque d'arrestation. »

Le cas de Frédéric est emblématique du harcèlement dont ont été victimes et que continuent de subir de façon systématique des milliers de manifestants et manifestantes pacifiques en raison de dispositions de la législation française qui érige en infractions des comportements protégés par le droit international relatif aux droits humains et les normes applicables en la matière, comme l'a dénoncé Amnesty international dans son rapport *Arrêté-e-s pour avoir manifesté. La loi comme arme de répression des manifestant-e-s pacifiques en France* (disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur21/1791/2020/fr/>). Sa relaxe est une victoire pour le droit de manifestation pacifique en France.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER** : Frédéric Vuillaume (il/lui)

**CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 52/21.**

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE** : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur21/4104/2021/fr/>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

